
VILLE DE BAILLEUL
CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION
SÉANCE DU 21 MARS 2026 à 10h30

Liste des délibérations

26/017 – Election du Maire

Résumé : Cette délibération vise à prendre acte de l'élection du Maire parmi les membres du Conseil Municipal. L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour, en cas d'absence de majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Adoptée à la majorité.

26/018 – Création de neuf postes d'adjoints au Maire

Résumé : Cette délibération vise à déterminer le nombre d'adjoints au maire. Ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

26/019 – Election des Adjoints au Maire

Résumé : Cette délibération vise à prendre acte de l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes doivent respecter l'obligation de parité, avec une alternance stricte entre les femmes et les hommes.

Adoptée à la majorité.

26/020 – Fixation du nombre d'administrateurs pour le Conseil d'Administration du CCAS

Résumé : Cette délibération vise à déterminer le nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration du CCAS. Ce nombre est fixé à 13 : Le Maire, Président de droit, 6 membres élus en son sein par le Conseil municipal, 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Adoptée à la majorité.

26/020 – Election des administrateurs pour le Conseil d'Administration du CCAS

Résumé : Cette délibération vise à prendre acte de l'élection des administrateurs pour le conseil d'administration du CCAS. L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Adoptée à l'unanimité.

26/021 – Délégations de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Résumé : Cette délibération vise à déléguer au maire une partie des compétences du Conseil Municipal pour la durée du mandat, afin de faciliter la gestion courante de la commune.

Adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance

Maxime Vallart

Le Maire

Jacques GREMBER